



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 février 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Odile Bedeau de l'Ecochère – Isella de Marco à Thierry Vachon – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Claude Berenguer – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Grégory Coin à Alain Cacaly – Véronique Soriano à Grégory Estrems

Absent : Stéphane Jeannet

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

**DELIB 2012.02.27 08**

**OBJET : Avis de la commune sur l'acquisition de logements sociaux par leurs locataires au bailleur ADVIVO – 8 logements rue de la Paix**

Madame Andrée Ligonnet, Adjointe au développement social et au logement, rappelle la Loi relative à l'habitat n° 94-624 du 21 juillet 1994 qui consacre le droit d'acquisition des logements sociaux par leurs locataires dans le cadre d'une politique de la vente définie annuellement par chaque organisme.

La commune est saisie par le Préfet d'une demande du Conseil d'Administration de l'office public pour l'habitat ADVIVO qui prévoit la cession de 8 logements rue de la Paix, à St-Quentin-Fallavier.

Monsieur le Préfet a un délai de deux mois, à compter de la réception du dossier, pour éventuellement exercer son droit d'opposition à la vente, après sollicitation de l'avis de la commune.

Les élus de la commune ne souhaitent pas s'opposer à cette vente mais émettent néanmoins un souhait : celui que les logements qui ne trouveraient pas acquéreur soit remis sur le marché de la location évitant ainsi des logements vacants qui pourraient se dégrader fortement et permettre ainsi d'attribuer ces logements à des familles en situation d'urgence.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE à la vente de 8 logements sociaux rue de la Paix par le bailleur ADVIVO.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 28 février 2012.

Publication le 29 février 2012.

Le Maire

Michel BACCONNIER

